



**CONSEIL COMMUNAL
DU CHENIT**

CANTON DE VAUD

Préavis du Bureau du Conseil communal 03-2021

COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE **Législature 2021 – 2026**

1. Préambule

Actuellement les membres du Conseil communal du Chenit reçoivent tous les documents relatifs aux séances du Conseil, sauf les rapports de commissions, par courrier postal. Suite à différentes discussions avec nos membres, la possibilité de recevoir tous les documents par courriel semble souhaitée par de nombreux membres du Législatif.

Aucun article dans le règlement du Conseil communal du Chenit, ou dans la Loi sur les Communes (LC) n'oblige à envoyer les documents par la poste. Une discussion entre le Préfet et le Président du Conseil communal confirme qu'un envoi par voie électronique est possible, plusieurs communes le font déjà. Mais ce changement doit être accepté par le Conseil communal. La possibilité de recevoir la version papier pour ceux qui le demandent doit rester.

2. Considérations

Le Bureau propose qu'à partir du 1^{er} janvier 2022 tous les documents relatifs au Conseil communal, sauf les préavis du budget et des comptes, soient transmis à ses membres par email. Les Conseillères et Conseillers qui souhaitent continuer à recevoir la version papier de l'ordre du jour, du procès-verbal et de tous les préavis, doivent contacter la Secrétaire pour en faire la demande.

La Municipalité, en collaboration avec le Bureau, prévoit à terme :

- La création d'une adresse électronique@chenit.ch pour tous les Conseillers et Conseillères
- La création d'un intranet pour consultation des documents du Conseil communal accessible pour les Conseillères et Conseillers

La mise en place de ce portail ne peut cependant pas être faite rapidement, en effet la Municipalité estime qu'un audit concernant l'informatique au sein de la commune doit d'abord être terminé.

3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT
Vu le préavis du Bureau du Conseil communal 03-2021
Où le rapport de la Commission d'étude
Considère que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

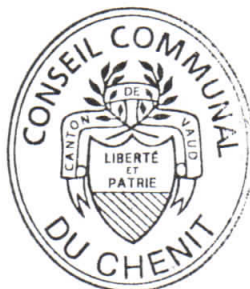
1. Accepte la proposition de recevoir tous les documents relatifs au Conseil communal, sauf les préavis du budget et des comptes, par courrier électronique. La possibilité de continuer à les recevoir, sur demande, par courrier postal reste.

Le Sentier, le 27 octobre 2021

Au nom du Bureau du Conseil communal du Chenit

Le Président


Arjen Meijer



La Secrétaire


Françoise Messer

Délégués du Bureau du Conseil communal :

- M. Arjen Meijer, Président
- M. Francisco Sanchez, Vice-Président
- Mme Françoise Messer, Secrétaire